

faveur de la foi et de la morale chrétienne.

C'est mon devoir aujourd'hui de vous donner un solennel avertissement et je ne veux pas y faillir, parce que de l'accomplissement de ce devoir dépend le salut de mon âme et le salut ou la mort des âmes confiées à ma garde. Le principe invoqué par ces deux hommes est diamétralement opposé à l'enseignement catholique. Je parle ici de doctrine, non de parti. Voici ce qu'a dit là-dessus N. S. Père le Pape Léon XIII.

“ D'autres vont un peu moins loin mais sans être plus conséquents avec eux-mêmes. Selon eux, les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des Etats ; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir compte : d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ”.

Faire de l'homme deux hommes, l'un catholique dans la vie privée, l'autre libéral dans la vie publique, c'est une erreur, une erreur monstrueuse et des plus dangereuses. Vous allez avoir à voter prochainement. Voilà deux hommes dont je vous signale la funeste erreur. C'est la première fois que je vois une formule de rationalisme aussi catégorique dans la bouche d'un Canadien. Ecoutez encore ce que dit à cet égard Mgr de Ségur :

“ Jugez de là, N. T. C. F., la gravité de l'erreur de ceux qui croient que l'on peut être libéral en politique tout en continuant à être bon catholique.

“ Vous êtes catholique en religion, et libéral en politique, dit Mgr de Ségur, dans un opuscule qui lui a valu les félicitations du pape Pie IX. Eh ! c'est précisément là ce qu'on appelle être Catholique-Libéral. Un Catholique-

Libéral, c'est un catholique qui n'est pas catholique en tout, et qui, dans les questions politiques ou sociales, se soustrait aux enseignements et aux directions supérieures de l'Eglise pour suivre ses idées propres, c'est-à-dire ses idées fausses ; car il n'y a point de vérité contre Dieu et son Eglise.

“ L'Eglise ayant reçu de Dieu, comme nous l'avons dit, la mission et l'ordre d'apprendre à tous les hommes sans exception à accomplir en toutes choses les volontés divines, les Souverains, les hommes d'Etat, les députés, les gouvernements, les magistrats et, en général, tous ceux qui conduisent les autres, ont pour devoir, et pour premier devoir de conformer leurs pensées et leurs volontés aux enseignements de l'Eglise dans l'exercice de leur autorité. Sans cela, ils cessent d'être catholiques, au moins par un côté.”

Voilà la doctrine catholique, et voici l'avertissement qu'en conscience je me crois tenu de vous donner : Dans les circonstances, un catholique ne saurait sous peine de pécher en matière grave, voter pour le chef du parti qui a formulé aussi publiquement une pareille erreur et les partisans qui l'appuient dans cette erreur, tant qu'ils n'auront pas désavoué publiquement cette erreur et pris l'engagement formel de voter pour une loi réparatrice acceptée par les évêques.

La question, je le répète, est de la plus haute importance. Si on élève les enfants dans les écoles sans Dieu, on en fera des révolutionnaires. Voulez-vous connaître les fruits de cette éducation ? Tenez, écoutez :

“ Les juges sont à leurs sièges ; à leurs places les jurés. Après les questions d'usage, le président continue : “ Gaudot, vous avez assommé Rosie Ménié pour lui voler quarante sous ;

vous forte pas co

Gau Le savez Gau

Gau ga pou de plu à n'im

Le terait que v dot, e ble do

école les sec

Gau sieur l

Le p acts t l'acte

Gau voudr son d'

Le p cieron parole

M. S dot.—

simple n'ai p vois po corde.

Mais compte trez de à la ju

“ Qu quel q coupab coupab

ces cou messie représ

représ cée de